



Soins sans consentement et contention hors cadre psychiatrique

Par **ZHZ**, le **18/01/2022** à **17:59**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car je viens de vivre ce qui, pour moi, fut la pire expérience de ma vie, que ce soit sur le plan physique ou sur le plan psychologique.

Je me suis fait agressé dans la nuit de samedi à dimanche, dans un contexte d'alcoolisation où je ne pouvais clairement pas identifier mon agresseur. Une amie a appelé le 15 car je saignais. Étant dans le domaine médical, j'ai vérifié la profondeur de la plaie qui était superficielle et donc refusé les soins. J'ai quand même accepté de suivre les urgentistes dans le seul but d'avoir une ITT et de pouvoir constater légalement cette agression.

À l'arrivée aux urgences, et devant le manque total de prise en charge, j'ai prévenu mes "collègues" que j'allais refuser les soins si je n'étais pas vu rapidement. En me levant, pour aller aux toilettes, on m'a directement contentonné en pensant que j'allais fuger sans même m'expliquer.

Connaissant très bien le cadre légal des soins sous contrainte, je sais que la contention physique n'est utilisée qu'en dernier recours après avoir expliqué les modalités au patient, tenté une sédation chimique si une agitation persiste (agitation que je n'avais pas du tout en passant). M'étant résigné à ce que mes droits soient temporairement bafoués, je décide d'essayer tant bien que mal de dormir, je me lève deux heures après, les contentions sont toujours en place; Je demande à ce qu'on me les enlève d'une manière calme et raisonnée mais rien n'y fait.

Au total, j'ai été attaché plus de 12 h, sans la possibilité d'aller aux toilettes, sans repas ni

même un verre d'eau, sans prise en charge de la douleur, sans désinfection de mes plaies. Je suis resté là, captif, attaché et en isolement sans même avoir l'accès à la sonnette.

Merci d'avance de votre éventuelle réponse, restant à votre disposition pour plus de détails.

Par **Tisuisse**, le **19/01/2022** à **05:24**

Bonjour,

Votre récit ne comportant pas de questions, il n'y a pas de réponses à attendre. Le mieux serait de consulter un avocat spécialisé.

Par **Aspire77**, le **10/02/2023** à **19:09**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car j'ai besoin d'avis, de renseignements et conseils pour venir en aide à ma nièce.

Suite à son opération d'un cancer, dans un contexte de stress et angoisse intense, elle a eu un terrible accès de panique.

Elle a tenté de s'enfuir, hélas blessant les soignants qui se sont interposés. Après avoir été mise sous sédation elle a vu psychologue et psychiatre sur placeQuelques jours après elle a pu sortir (grâce à l'appui de son frère et sachant qu'elle resterait chez lui le temps de se remettre) sous condition d'être suivie régulièrement par un psychiatre.

C'est l'établissement de soins lui même qui a contacté un psychiatre près du domicile ainsi que son médecin traitant.

Ma nièce étant une personne équilibrée n'ayant jamais eu de telle réaction, nous pensons qu'elle a mal réagi aux médicaments.

Svp avez vous une idée de ce qu'elle risque ? Merci d'avance.